



Appartement B53 3 pièces - 5ème Etage

	Surface
Séjour/Cuisine	27.50 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	10.23 m ²
SdB	4.83 m ²
Wc	2.35 m ²
Dgt	5.97 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE :	63.28 m²

Balcon	1.84 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE :	1.84 m²



Indice : 040-522

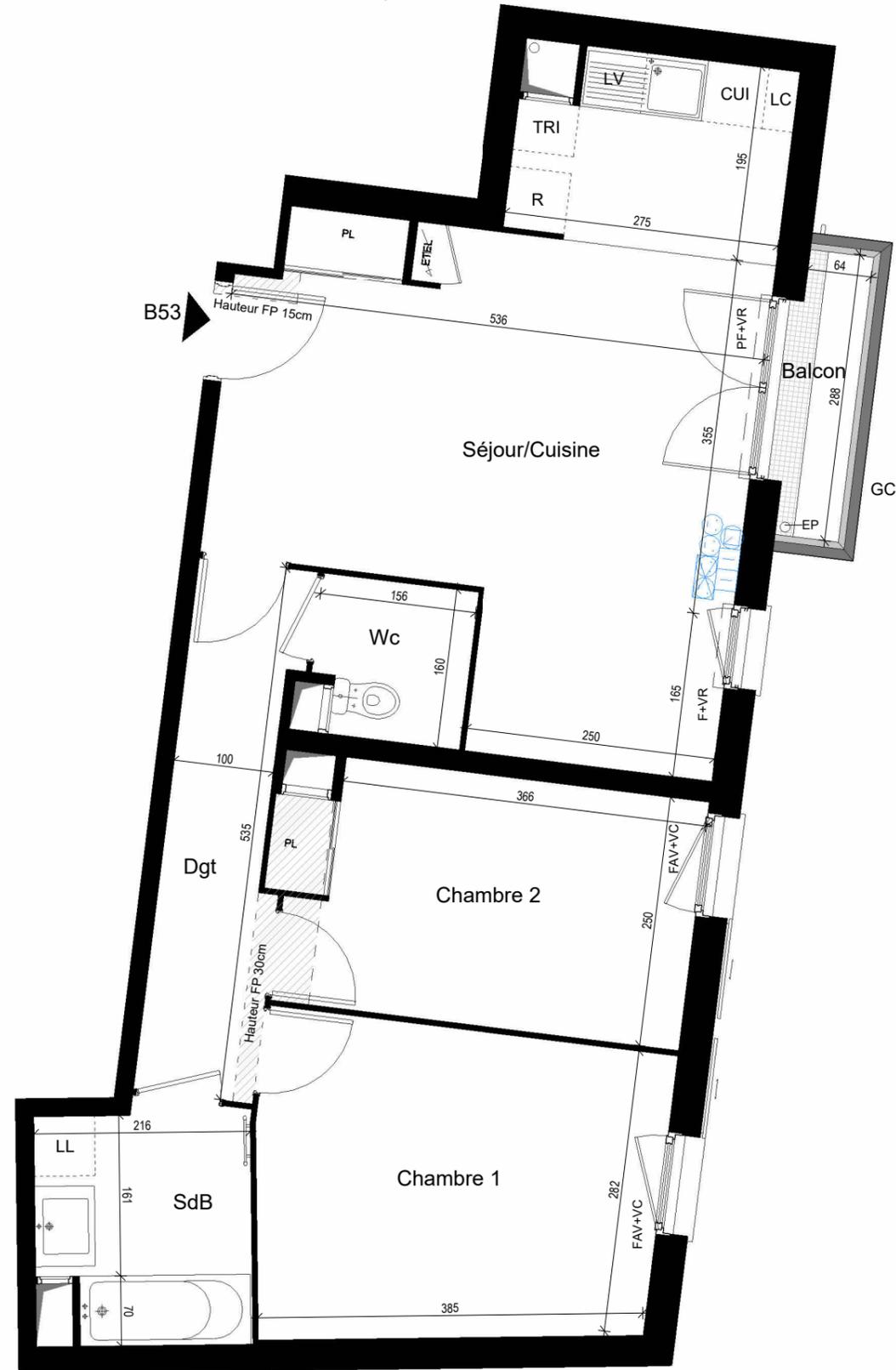


Légende :

R Réfrigérateur	PF Porte-Fenêtre	Radiateur
LL Lave-Linge	F Fenêtre	Sèche serviette
LV Lave-Vaisselle	FAV Fenêtre Allège Vitrée	Robinet de puisage
CU Cuisinière	FAH Fenêtre Allège Haute	Bloc prises TV
LC Linéaire complémentaire	VR Volet Roulant	Tableau Electrique
TRI Espace tri	VC Volet Coulissant	Faux Plafond / Soffite
PL Placard coulissant	GC Garde-Corps	
	EP Descente Eau Pluviale	

Parc Avenue

Plan préliminaire à la réservation



B53

Hauteur FP 15cm

Hauteur FP 30cm

PL

ETEL

Hauteur FP 15cm

536

195

275

64

Balcon

288

GC

355

EP

156

160

Wc

250

165

F+VR

100

535

Dgt

PL

366

FAV+VC

250

Chambre 2

250

FAV+VC

282

Chambre 1

385

216

161

SdB

70

LL

282

FAV+VC

282

282

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les cotes indiquées sont approximatifs, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. L'emplacement et la dimension des radiateurs sont donnés à titre indicatif. La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux.

Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

NOTA 3 : L'embranchement maximum pourrait être de 25cm